



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 57071

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dépistage systématique de l'ESB sur les bovins de plus de 30 mois. Dans ce cadre, le taux d'équipement d'une région en laboratoires est un enjeu stratégique pour l'avenir des éleveurs de bovins. A titre d'exemple, la région Rhône-Alpes souffre d'un manque patent, les capacités des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Haute-Savoie étant très insuffisantes. C'est pourquoi il lui demande si la mise en place urgente d'un agrément de laboratoires publics, voire privés, selon un schéma harmonisé tenant compte des diversités des bassins de production, est envisagée.

Texte de la réponse

L'entrée en vigueur le 1er janvier 2001 du règlement communautaire n° 2777/2000 du 18 décembre 2000, prescrivant le dépistage systématique de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur tous les bovins de plus de trente mois destinés à la consommation humaine, a entraîné un très fort accroissement des besoins analytiques. A cet effet, le ministère de l'agriculture et de la pêche (direction générale de l'alimentation) a intensifié, dans le respect de critères rigoureux qui contribuent à garantir la qualité des tests effectués, l'extension du réseau des laboratoires agréés. Ainsi, la totalité de la demande exprimée en tests a pu être couverte dès les premières semaines du mois de janvier. La poursuite de la délivrance des agréments a permis en outre de proposer aux établissements d'abattage une solution satisfaisante en termes de proximité. Concernant la région Rhône-Alpes, cinq laboratoires (un dans l'Ain, un dans l'Isère, deux dans la Loire et un dans le Rhône) sont agréés, et une procédure d'agrément est en cours pour un laboratoire de la Drôme. La capacité analytique globale qu'offrent ces laboratoires agréés est d'ores et déjà supérieure à la demande.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57071

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 504

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3233